

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07004996

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

27 DEC. 2006

N°

Greffe

Dénomination

(en entier)

A.S.B.L. PROMOVINS

Forme juridique

A S.B.L.

Siège

Rue de Cibly, 5 7033 Cuesmes

N° d'entreprise

440 104.341Objet de l'acte**Modifications des statuts**

Extraits du procès verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2004

Art 1 Le siège social dépend de l'arrondissement judiciaire de Mons.

Art 2 L'association a pour but l'amélioration de la connaissance du vin

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but.

Art 9 Les membres effectifs et adhérents payent une cotisation annuelle identique Le montant de cette cotisation est fixé par l'Assemblée Générale Elle ne pourra être supérieure à 125 00 €

Art 15 Pour tous les actes qui relèvent de la gestion journalière ou qui concernent les sommes d'un montant inférieur à 5.000 €, la seule signature du Président ou du Trésorier représente valablement l'association vis à vis des tiers Dans les autres cas, il faut que la signature soit accompagnée de celle d'un administrateur

Les membres de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2004 ont désigné en qualité de

Président Huissemans Jean-Marc, rue des trois coulons, 114 7000 Mons

Vice-Président : Gerhards Didier, rue de Cibly, 5 7033 Cuesmes

Secrétaire : Dutilleul Corinne, Chaussée de Beaumont, 13 7000 Mons

Trésorier Normand Gileberte, rue des trois coulons, 114 7000 Mons

Ces personnes ont eu leur mandat renouvelé de 1995 à 2000 et de 2000 à 2004

Jean-Marc Huissemans, Président, rue des trois coulons, 114 7000 Mons

Didier Gerhards, Vice président, rue de Cibly, 5 7033 Cuesmes

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2007 - Annexes du Moniteur belge